



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINTE-FRANÇOIS

Avis est par la présente donné par le soussigné, de l'entrée en vigueur du règlement 668 :

Le Conseil Municipal de Petite-Rivière-Saint-François a adopté le 8 juin 2021, le règlement No 668 modifiant le règlement No 614 sur la gestion contractuelle.

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi, soit le jour de la parution dudit certificat.

Donné à Petite-Rivière-Saint-François ce 14^{ème} jour de juin 2021

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Stéphane Simard
Directeur Général & Secrétaire-Trésorier

Le 14 juin 2021